

ANNEXE 6
LOT N°8 – CENTRE DE BRETAGNE

METHODE D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PRESTATAIRE (KPI) POUR LE

La performance du prestataire sera évaluée par Ifremer en suivant la grille d'analyse détaillée ci-après. Le service Infrastructures et Moyens Associés d'Ifremer effectuera cette analyse tous les mois pendant toute la durée du contrat.

Cette analyse sera considérée comme valide, si au moins 70% des critères ont été renseignés sur un mois donné (colonnes nombre occurrence et/ou évaluations de l'objectif surlignées en jaune). Les objectifs et critères sont pondérés pour le calcul du taux de satisfaction.

Cette évaluation peut donner lieu à des pénalités, sur la base des pénalités figurant au CCAP.

L'utilisation de cette méthode sera précisée lors de la période de préparation du contrat.

Note : dans la grille d'évaluation des prestations, toute intervention qui n'est pas réalisée selon les règles de l'art, sera considérée comme non réalisée.